

Reçu en préfecture
le 09/05/2026



Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Déchets

Delibération 2026-039

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET,
Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET

Bondigoux

M. Didier ROUX

Buzet-sur-Tarn

M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme
Corinne TOUSSAINT

La Magdelaine-sur-Tarn

Mme Nathalie RAYNAUD, M. Eric DAPOT

Layrac-sur-Tarn

M. Thierry ASTRUC

Le Born

M. Jean-Luc NEGRO

Mirepoix-sur-Tarn

Mme Sonia BLANCHARD

Villemattier

M. Jean-Michel JILBERT

Villemur-sur-Tarn

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO,
Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE,
Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance
M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents - 26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 00

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par délibération du Conseil Communautaire.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif (en l'espèce, il s'agit de l'adoption du budget primitif 2025 du budget annexe Déchets).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire l'affectation :

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	533 965,23
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 000,00
C Résultat à affecter (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	983 965,23
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -) R 001 (si excédent) D 001 (si déficit)	91 508,06
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-41 385,60
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTION = C. = G. + H.	983 965,23
(1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	250 000,00
(2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	733 965,23
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n° 2026-037 du 23 avril 2026 portant adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe Déchets ;

Vu la délibération n° 2026-038 du 23 avril 2026 portant adoption du compte administratif 2025 du budget annexe Déchets ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement selon le tableau supra ;
- De mandater Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

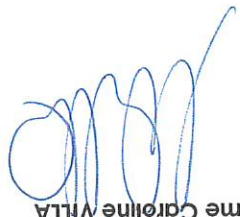
Résultats du vote

Voitants - 27	Pour - 27	Contre - 00	Abstention - 00
---------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villenur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA




Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE